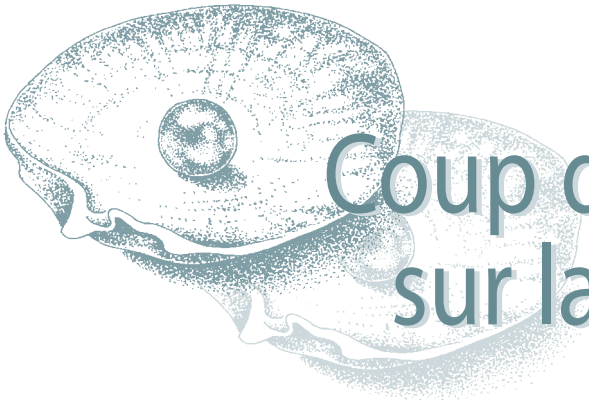

Coup d'œil sur la recherche

Conférence régionale sur la perliculture, organisée par la CPS, décembre 2005, Îles Fidji

Ben Ponia[1]

Le complexe hôtelier de Tokatoka, à Nadi, a servi de décor à la première conférence régionale sur la perliculture. Étant donné l'importance économique de cette filière et le désir de nombreux pays océaniens de développer le secteur de la perle de culture, la tenue d'un forum régional sur les aspects techniques de cette activité était attendue depuis longtemps. Les participants ont pu cerner les principaux obstacles auxquels se heurte ce secteur : la fourniture de semences, l'accroissement de la capacité des écloseries, l'élevage, les progrès technique (les huîtres triploïdes, par exemple), la qualité des perles, l'amélioration des qualifications des greffeurs, la vente et l'amélioration des procédures commerciales.

Contexte

Les perles de culture figurent parmi les produits les plus séduisants du Pacifique. Bien l'époque de la ruée vers l'or soit bel et bien révolue, les pays océaniens sont plus que jamais déterminés à mettre en valeur la filière perlière locale, en dépit des obstacles. Cette volonté ressort des efforts passés et présents.

Les pays océaniens considèrent la perle comme un produit prioritaire. La Conférence régionale sur la perliculture, organisée par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), a eu lieu à l'hôtel de Tokatoka, à Nadi (Îles Fidji), du 31 novembre au 2 décembre 2005. Les objectifs étaient simples : participer à une table ronde technique afin de dresser l'état de la production perlière dans le Pacifique, échanger des informations et déterminer les domaines techniques se prêtant à une collaboration.

Il y avait là des représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et de la recherche universitaire. La présidence de la réunion a été assurée par M. Maciu Lagibalavu, Directeur de l'aquaculture au Ministère des pêches des Îles Fidji.

La perliculture en Océanie

La Polynésie française reste le plus grand producteur de perles de la région océanienne, suivie par les Îles Cook dont la production est relativement plus faible. D'autres pays, notamment les Îles Fidji, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, les Tonga, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Kiribati, en sont à différents stades de la commercialisation. Ces dernières années, le montant moyen des exportations de perles de la région océanienne s'est situé aux alentours de 110 millions de dollars É.-U. par an — soit une diminution par rapport au record de 170 millions de dollars É.-U. de l'année 2000, dû à l'offre excédentaire et la mauvaise qualité des perles.

Si les pays élèvent essentiellement l'huître *Pinctada margaritifera* pour la perle noire qu'elle produit, il est possible de diversifier la gamme de perles provenant du Pacifique. Par exemple, des stocks de *Pinctada maxima* se trouvent dans le milieu naturel tant aux Îles Salomon qu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cette espèce produit une perle blanche luminescente vendue sous l'appellation de "perle des mers du Sud". Une entreprise de Milne Bay (Papouasie-Nouvelle-Guinée) se spécialise

1. Conseiller en aquaculture (CPS). Courriel : benp@spc.int

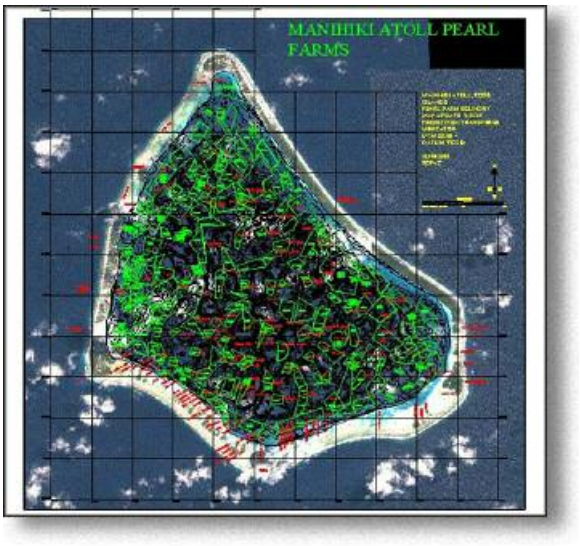

Îles Cook:
Cartographie des fermes perlières
de l'atoll de Manihiki,

actuellement dans l'élevage de *Pinctada maxima*. L'huître perlière à ailes noires, *Pteria penguin*, se trouve aux Îles Fidji et aux Tonga, et produit des mabés, qui présentent des nuances violettes semblables à celles des perles d'ormeaux.

Les nouveaux acteurs de la filière perlière ont recours à diverses stratégies de mise en valeur de leurs produits. Les Îles Fidji ont accompli des progrès importants dans la production commerciale et le secteur perlier devrait, selon le plan décennal des pouvoirs publics, atteindre les 40 millions de dollars fidjiens. Le secteur privé occupe déjà un créneau exclusif du marché pour la commercialisation des perles fidjiennes. En Micronésie, ainsi que l'explique M. Masahiro Ito, du Collège de Micronésie, on s'emploie à adapter les résultats d'essais conduits dans des écloseries et des fermes en vue de créer des petites entreprises, pouvant être gérées par des collectivités rurales. L'atoll de Nukuoro offre un exemple concret de cette approche. En effet, la collectivité locale y gère une petite entreprise perlière en toute autonomie et les résultats obtenus sont concluants.

Chances et contraintes

Dans les pays où les stocks naturels d'huîtres sont peu nombreux, l'expansion de l'industrie perlière est freinée par la difficulté de se procurer des semences. Une ferme perlière n'amortit ses investissements qu'au bout de 10 à 15 ans au minimum, et il lui est par conséquent indispensable d'avoir un approvisionnement en huîtres régulier. Heureusement, la technique d'élevage des huîtres perlières est assez au point et il existe un certain nombre d'écloseries auprès desquelles on peut apprendre les ficelles du métier. L'écloserie installée à Kiribati, modeste par ses moyens et son coût de fonctionnement, continue d'obtenir un succès remarquable et inattendu dans la fixation du naissain. Cependant, les services du secteur public sous-estiment souvent l'effort nécessaire pour gérer efficacement des écloseries et créer le climat propice à l'investissement en vue de la phase de commercialisation.

Les Océaniens devraient appuyer la recherche pour ne pas passer à côté de progrès technologiques qui pourraient présenter des avantages importants. Par exemple, les huîtres que l'on a rendues stériles par la triploïdisation reportent sur la croissance l'énergie normalement consacrée à la reproduction. Cette technique permettrait de réduire considérablement le temps de croissance des perles jusqu'à leur récolte (et son coût) et, partant, d'augmenter les profits. Il serait également possible, par amélioration génétique, d'obtenir des huîtres qui produisent des perles d'une couleur ou d'une dimension particulières.

La gestion de l'environnement est capitale lorsque l'on veut intensifier l'élevage des huîtres perlières. C'est une leçon que les Îles Cook ont apprise à leurs dépens, puisqu'elles se remettent à peine d'une grave maladie due, en partie, à un surpeuplement qui a touché les huîtres de l'atoll de Manihiki en 2000. Les mesures de gestion qui ont été prises et que M. Kori Raumea, du Ministère des ressources marines des Îles Cook, décrit, comprennent

Micronésie:
Préparation
d'une ferme perlière

(1) un suivi régulier des conditions environnementales, notamment une analyse de la qualité de l'eau au moyen de sondes automatisées, fixées sur une bouée située à distance, (2) le recours à la cartographie numérique permettant d'allouer des baux d'exploitation et d'analyser la densité des huîtres, et (3) une nouvelle législation et l'établissement d'un plan d'aménagement du lagon des atolls destinés à stimuler l'adoption des meilleures pratiques d'élevage.

La greffe de l'huître est peut-être le facteur le plus déterminant de la qualité de la perle et représente la part la plus grande du coût de production. Mme Maria Haws, de l'Université d'Hawaii, a démontré par des arguments convaincants qu'un greffeur peu qualifié peut fortement compromettre la rentabilité de l'entreprise. D'après son analyse, un technicien extrêmement compétent, qui grefferait 1 000 huîtres, produirait un revenu de 19 000 dollars É.-U. alors qu'un collègue moyennement compétent qui en grefferait autant garantirait un revenu d'à peine 8 600 dollars É.-U. (tableau 1). Bref, un greffeur peu qualifié ne parviendrait pas à atteindre le seuil de rentabilité, même si sa rémunération était moins élevée.

À l'évidence, si les Océaniens souhaitent accroître la rentabilité de leur industrie perlière, ils devront investir dans le perfectionnement des compétences des greffeurs.

Les perles sont des articles de joaillerie et il convient de ce fait de mener une campagne de marketing dynamique pour séduire les acheteurs. Aucun segment de la filière ne comprend mieux cela que le secteur privé. Des producteurs de perles, M. Temu Okotai, des Îles Cook, et M. Justin Hunter, des Îles Fidji, ont raconté leurs campagnes de promotion dans le monde des affaires. De plus, M. Hunter a décrit comment la gestion de sa ferme de Savusavu s'intègre dans les aspirations du qoliqoli local, de sorte que les collectivités locales puissent toucher leur part des bénéfices réalisés par l'entreprise. M. Okotai a suggéré d'attribuer un label océanien aux perles pour en faciliter la commercialisation, et a appelé les producteurs de la région à travailler ensemble dans leur intérêt commun plutôt qu'à se livrer concurrence. La récente stabilisation des cours de la perle a insufflé un certain optimisme chez les vendeurs, bien que l'adage selon lequel de belles perles se vendent toujours bien, reste vrai.

M. Quentin Fong, de l'Université de l'Alaska, a présenté des analyses de sensibilité économique, fondées sur les résultats d'une ferme modèle dans le Pacifique Nord, montrant que la variation des prix de vente est le facteur qui a l'effet le plus sensible sur la rentabilité et les coûts. L'augmentation (ou la baisse) d'un pour cent du prix de vente induit une augmentation (ou une baisse) de cinq pour cent des bénéfices nets. Ces résultats confirment la teneur des exposés précédents sur l'importance du marketing.

Recommandations en matière de coopération régionale

Les participants souhaitant faire une synthèse des défis posés à l'industrie perlière et suggérer des manières de les relever, en mettant l'accent sur la collaboration régionale, ont émis les recommandations ci-après[1].

Politiques, établissement d'un réseau et diffusion de l'information

1. Des politiques claires, aujourd'hui inexistantes, doivent être mises en place dans le secteur perlicole.
   a. Les politiques actuelles devraient être revues et amendées, ou de nouvelles politiques mises en place au besoin ;
   b. Toutes les parties prenantes doivent participer à ce processus.

2. Des législations et des règlements, aujourd'hui inexistants, doivent être mis en place – notamment dans le domaine des droits d'utilisation des eaux, des concessions et des régimes fonciers pour les personnes du secteur privé.
   a. Des législations et des règlements clairs devraient être mis en place.

Tableau 1. Mesure du travail et de la rentabilité en fonction du niveau de qualification des greffeurs (facturant leur travail à raison de 3,00 USD par huître, greffage de 1 000 huîtres perlières).

Paramètre	1er technicien "excellent"	2e technicien "moyen"	3e technicien "médiocre"
Résultats à la récolte			
Mauvaise qualité, perles invendables	20 %	30 %	40 %
Revenus à la récolte			
Revenus de la vente de perles	19 000 USD	13 300 USD	8 600 USD
Coût de la greffe en pourcentage du revenu	37 %	53 %	81 %

1. Ces recommandations ont été présentées à la Conférence des Directeurs des pêches, organisée par la CPS à Nouméa, du 3 au 7 avril 2006, et entérinées par les représentants des pays membres.

3. Les politiques devraient prévoir l'obligation pour un greffeur d'être titulaire d'un permis.
   a. Comme de nombreux greffeurs viennent de l'étranger, cette obligation devra peut-être être stipulée dans les accords politiques sur les investissements étrangers.

4. Une association régionale devrait être mise sur pied, sous forme de commission, pour le secteur perlicole.
   a. Sa création pourrait être approuvée lors du Sommet des chefs d'États et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique ;
   b. L'association devrait regrouper les principaux pays producteurs. Une assistance pourrait être fournie par le biais d'organisations régionales ;
   c. L'Association maritime océanienne pourrait être la première à assumer ce rôle d'assistance — et la CPS celui de secrétariat ;
   d. Des réunions régionales du secteur perlicole doivent être organisées de toute urgence.

5. Des mécanismes d'échange d'information et de ressources doivent être mis en place.
   a. La CPS et d'autres institutions régionales devraient être encouragées à mettre en place ce type de dispositifs ;
   b. Des brochures, des bulletins d'information et des sites Web devraient notamment être utilisés ;
   c. Une base de données peut s'avérer nécessaire ;
   d. Un poste de coordonnateur régional devrait au besoin être créé et pourvu ;
   e. Un réseau de collaboration devrait être mis en place.

Marketing

6. La CPS devrait se charger de collecter des données de marketing et de les communiquer, en temps opportun, à tous les pays membres de la région.
   a. Des sources d'informations, tels que rapports de marketing nationaux et bulletins d'information internationaux, peuvent être utilisées à cette fin ;
   b. Le Bulletin d'information L'huître perlière, le portail Aquaculture du site Web de la CPS ainsi que le service de diffusion de brefs messages électroniques peuvent notamment être utilisés comme outils d'échange d'informations.

7. Les États et Territoires insulaires océaniens devraient être invités à élaborer une stratégie nationale de marketing.

8. Une stratégie régionale de marketing devrait être élaborée.
   a. La stratégie régionale de marketing devrait tenir compte des possibilités et des obstacles en matière de "labellisation" interrégionale des perles.

9. Une association régionale devrait être créée et regrouper les représentants nationaux afin de mener des activités de marketing (informations confidentielles, normes, etc.).
   a. Le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique et la CPS devraient être chargés de former et d'administrer cette association ;
   b. Les fonctions de l'association pourraient être assumées par le biais de l'entité régionale visée à la recommandation 4 (directives politiques).

10. La région devrait adopter, au minimum, les normes du Gemological Institute of America (GIA).

Recherche et développement

11. La recherche et le développement devraient viser une augmentation de la rentabilité. En d'autres termes, il s'agit d'améliorer la quantité et la qualité des perles, d'utiliser des méthodes de culture plus efficaces et d'améliorer les stocks.
   a. La recherche compte des domaines passionnants telles la sélection génétique, la triploïdie et les techniques de greffage ;
   b. L'Université James Cook en Australie est bien placée pour participer aux programmes de recherche et de développement susmentionnés.

12. Les capacités de gestion des maladies des huîtres doivent être renforcées.
   a. La CPS devrait collaborer avec d'autres grandes institutions régionales telles que la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) afin d'élaborer des directives régissant les meilleures pratiques d'élevage.

13. Une communication efficace est indispensable entre les différentes parties prenantes qui participent à la recherche et au développement.
   a. La CPS pourrait assurer cette communication et utiliser à cette fin les mécanismes tels que son Bulletin d'information *L'Huître perlière* ainsi que son portail Aquaculture.

14. Le suivi et l'évaluation des greffeurs devraient faire l'objet d'une attention particulière.
   a. Des points de contrôle critiques, tels que ceux des normes américaines HACCP, pourraient servir de normes minimales, et respectés par les greffeurs et les perliculteurs aux fins de vérification ;
   b. Lorsque des comparaisons s'avèrent utiles, les pays de la région devraient être encouragés à échanger des données sur les taux de réussite et d'échec de leurs greffeurs ;
   c. Une formule standard de présentation des résultats pourrait être mise au point puis adoptée par les différents pays afin de constituer, à terme, une base de données commune. Les pays et le secteur perlicole doivent obtenir toutes les garanties d'usage quant à la gestion des informations à caractère confidentiel concernant la greffe ;
   d. La création d'un poste d'"inspecteur greffeur" régional ou national sera peut-être nécessaire.

Infrastructure

15. Pour ce qui est de l'infrastructure, l'aspect le plus important et le plus urgent est l'aménagement d'écloseries et la constitution de stocks de naissains, qui garantiront un approvisionnement régulier de ces derniers aux fins d'élevage.

Formation

16. La formation en matière de biologie de l'huître et d'élevage en écloserie représente un besoin prioritaire pour la région.
    a. L'Université James Cook et l'Université de Hawaii à Hilo dispensent ce type de formation. L'Université James Cook a organisé, dans le passé, des cours financés par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) ;
    b. L'ACIAR est un organisme de financement potentiel dans la région ;
    c. Le programme de formation en biologie de l'huître et en élevage en écloserie pourrait se présenter comme suit :
        - deux cours par an sur une période de trois ans;
        - cours de six semaines : l'installation de cordages/matériel, culture de microalgues, induction du frai, élevage en écloserie, élevage des larves et les systèmes de grossissement et d'élevage ;
        - une fois le cours soigneusement peaufiné et instauré, il devra être étendu à toute la région en faisant appel à l'Université du Pacifique Sud en tant que centre régional de formation. Cela pourrait se faire dans les trois ans à venir approximativement.

17. Des efforts devraient être déployés dans le domaine de la formation, afin d'augmenter le nombre de greffeurs locaux qualifiés et performants dans la région, en particulier dans les pays où la production commerciale est importante.
    a. Il est indispensable de disposer d'une source d'huîtres perlières abondante pour pouvoir dispenser cette formation. Un centre régional de formation, qui regrouperait les ressources requises, sera peut-être nécessaire (par exemple une écloserie).
    b. Il est préférable de dispenser la formation dans le pays.
    c. Un formateur itinérant peut être la personne la plus indiquée pour dispenser une formation efficace aux techniques de greffe dans les zones éloignées, difficiles d'accès. Un poste de "greffeur en chef" devra peut-être être créé.

18. Un atelier régional sur la classification des perles devrait être organisé pour renouveler les connaissances des perliculteurs en ce qui concerne la qualité de leurs produits et les aspects commerciaux.
    a. La CPS devrait être chargée d'organiser cet atelier et de mobiliser le financement nécessaire.
    b. Il est peut-être plus efficace pour un responsable de la formation ou de la classification de se rendre dans les pays.

19. Le certificat délivré à l'issue des programmes de formation pourrait être exigé des personnes souhaitant obtenir un permis dans le cadre d'un système national de délivrance des autorisations (par exemple en Polynésie française).
    a. Cela permettrait de garantir un niveau minimum de compétences techniques dans le secteur.
    b. Les normes régionales pourraient être incorporées dans des programmes nationaux de certification.

Kiribati:
Une écloserie d'huîtres perlières nécessitant un investissement minime